

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de Bully- les-Mines s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur François LEMAIRE, Maire, en suite de convocations en date du 26.10.2022 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Etaient présents : Tous les membres en exercice (33)

Personnes excusées ayant donné procuration : Madame Nathalie BLANQUET a donné procuration à Madame Maryse BACCIONI, Monsieur Pascal FOUQUART a donné procuration à Monsieur Ludovic DUBO, Madame Delphine LEMETTRE a donné procuration à Monsieur Ali BEN FRAJ, Madame Sandrine WLODARZYCK a donné procuration à Madame Josiane WATRE, Madame Rosine NATHIEZ a donné procuration à Madame Martine CZEKALOWSKI , Madame Claudette RISEL a donné procuration à Monsieur Patrick LEROY, Monsieur Michel DUEZ a donné procuration à Madame Caroline MELONI, Monsieur Frédéric LOMBART a donné procuration à Madame Daisy SCALISE.

Secrétaire de Séance : Monsieur Pascal DEFRANCE.

<p>Rapporteur : Martine CZEKALOWSKI</p>
--

TARIFS DES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS 2023

Madame Martine Czekalowski soumet la nouvelle grille de tarifs des Accueils Collectifs de Mineurs (A.C.M.) pour l'année 2023.

Cette nouvelle grille tarifaire applicable tient compte des préconisations de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales qui au travers de sa Convention d'Objectifs et de Financement précise en son article 3 que l'accessibilité financière doit être garantie par la ville de Bully-les-Mines à toutes les familles au moyen de tarifs modulés en fonction des ressources.

En conséquence de quoi, Monsieur le Maire propose une nouvelle grille tarifaire qui distingue plusieurs niveaux de tarifications.

Proposition des Tarifs modulés des A.C.M. à compter du 01/01/2023

A.C.M	TARIF 2023	Tarifs 2023 après déduction des Aides aux Temps Libres
ALSH 3-13 ans année	2,80 €	2,00 €
Cotisation annuelle CAJ 13-17 ans		10,00 €
Activités CAJ 13-17 ans	3,75 €	0.20 €
Sortie CAJ « Parc attraction »	6,00 €	2.45 €
ALSH - Petites et grandes vacances matinées	3,60 €	1,80 €
ALSH - Petites et grandes vacances après midi	4,05 €	2,25 €
ALSH - Petites et grandes vacances journées cantine	10,65 €	7,10 €

Accusé de réception en préfecture
062-216201863-20221214-2022-115-DE
Date de télétransmission : 16/12/2022
Date de réception en préfecture : 16/12/2022

ALSH - Petites et grandes vacances après midi avec Restauration	7,05 €	5,35 €
Mini-Camp CAJ 13-17 ans	60,00 €	42,45 €
Séjours « Grandes Vacances » 8-16 ans	260,00 €	42 €
Transport ALSH – Forfait 1 semaine « Petites et Grandes Vacances »	6,25 €	
Garderies « petites et grandes vacances » ALSH 3-13 ans Matin 7h30/8h30 ou Soir 17h30 tarif unique à la journée	1,60 €	
Garderies « petites et grandes vacances » ALSH 3-13 ans Matin 7h30/8h30 et Soir 17h30 tarif unique à la journée	3,20 €	

Dégressivité des tarifs en fonction du nombre d'enfants d'une même famille

- 5 % sur la facture du 2^{ème} enfant
- 10 % sur la facture 3^{ème} enfant
- 15 % sur la facture 4^{ème} enfant ou plus

⇒ Majoration de 30 % pour les extérieurs à Bully les mines ou non scolarisés à Bully les mines (sauf pour les activités du CAJ et du Point jeunes)

Le conseil municipal, après avoir délibéré, valide les tarifs des Accueils Collectifs de Mineurs 2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Ainsi fait en séance les jours, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire,
François LEMAIRE.



Le secrétaire de Séance,
Pascal DEFRANCE.

**Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 20 Décembre 2022**

Accusé de réception en préfecture
062-216201863-20221214-2022-115-DE
Date de télétransmission : 16/12/2022
Date de réception préfecture : 16/12/2022